



Chères Apremontoises, chers Apremontois,

• Ressource en eau

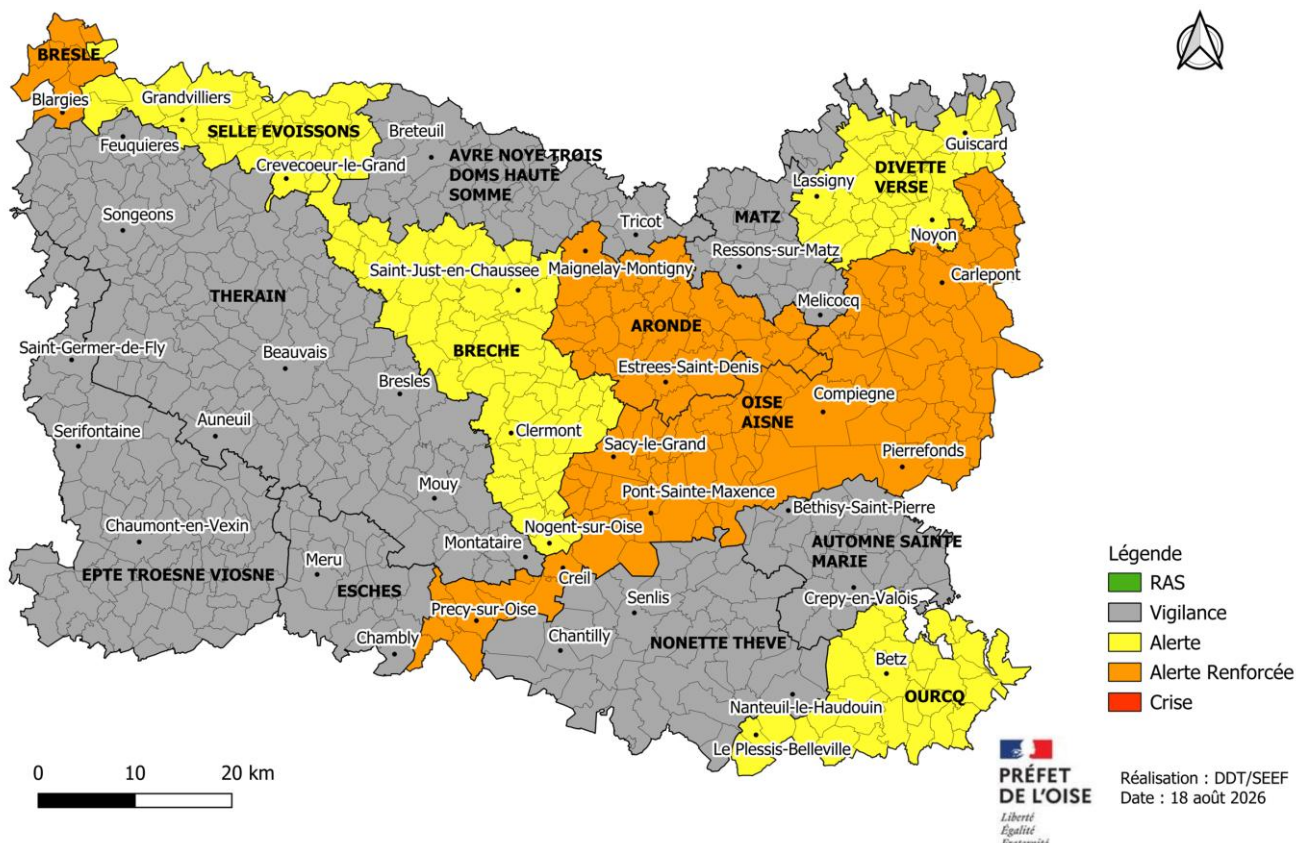
(Communiqué de la Préfecture)

Compte tenu de la dégradation de la situation de la ressource en eau sur le département, M. le Préfet de l'Oise, après consultation des membres du comité de suivi de la ressource en eau, a décidé de placer en alerte, par arrêté du 21 août 2026, 6 secteurs du département en alerte (l'Aronde, la Bresle, la Divette-Verse, l'Oise-Aisne, l'Ourcq et la Selle-Evoissons). Les 8 autres secteurs restent en vigilance.



Mesures de restrictions en vigueur

Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernées par des recommandations ou des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse



• La Fête du Terroir

(Communiqué du PNR)

🌿 La Fête du Terroir revient les 5 et 6 septembre ! 🎉

Rendez-vous pour un week-end convivial au cœur du **Parc naturel régional Oise – Pays de France** !

👤 **Marché de producteurs**

🎵 **Animations musicales**

🌱 **Troc de plantes**

🥧 **Concours de tartes**

🎨 **Fresque de l'alimentation**

🔍 **Chasse au trésor**

🍔 **Foodtrucks**

♻️ **Atelier compostage**

... et bien d'autres surprises pour petits et grands !



👉 **Retrouvez le programme complet et toutes les infos pratiques :**

<https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/actualites/fete-du-terroir-2026-le-programme/>

📅 **Les 5 et 6 septembre 2026**

📍 **Parc naturel régional Oise – Pays de France**

On vous attend nombreux pour célébrer ensemble les savoir-faire, les produits et les richesses de notre territoire ! 🌿 ❤️

Les espaces **France services** accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives du quotidien : impôts, retraite, CAF, assurance maladie, France Travail, permis de conduire, certificat d'immatriculation, etc.

Il vous suffit de scanner le QR code pour trouver facilement l'espace **France Services** le plus proche.

L'Oise compte
35 espaces **France services**



BESOIN D'AIDE ?
POUR UNE DÉMARCHÉ
ADMINISTRATIVE



• **Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)**
(Communiqué de Département de l'Oise)



Votre avis **NOUS INTÉRESSE !**



**PERSONNES
ÂGÉES**



AIDANTS

**PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP**

Dans le cadre du déploiement du **Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)** dans l'Oise, nous souhaitons recueillir votre avis **en tant qu'usager ou aidant** sur la prise en charge qui vous a été dispensée dans le parcours lié à la **perte d'autonomie**.



Votre participation est précieuse pour alimenter notre analyse et **favoriser l'amélioration de la prise en charge**.



Vos réponses resteront **confidentielles** et ne seront utilisées que dans le cadre de notre étude.



TEMPS ESTIMÉ
pour répondre au
questionnaire :
environ
6 MINUTES

Accéder au
questionnaire :



OU

Via le lien :
<https://app.evalandgo.com/f/447599/4qfpE-vs5LeUBo7GTzsWKu8>

**MERCI POUR VOTRE
PARTICIPATION !**

Rejoignez-nous



oise.fr



Urbanisme

• Elagage des arbres, arbustes et haies

Le principe général

Les propriétaires riverains d'une voie publique ont une **obligation d'élagage** : les arbres, arbustes et haies plantés chez eux ne doivent pas empiéter sur la voie publique (chaussée, trottoir), ni gêner la circulation des piétons ou véhicules, ni masquer la signalisation. Les branches qui avancent sur la voie publique présentent des risques pour la sécurité des usagers et peuvent entraver la commodité du passage. Les branches ne doivent pas non plus toucher les fils électriques, téléphoniques ou l'éclairage public.

Qui est responsable ?

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

Voies communales et voies départementales en agglomération

L'article L.2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales donne au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, la compétence pour imposer l'élagage. Les trottoirs sont considérés comme des dépendances de la voie et font partie intégrante de l'emprise du domaine public routier, donc soumis aux mêmes règles.

Sanction pénale

L'article R.116-2 5° du Code de la voirie routière prévoit une amende de contravention de 5^e classe, dont le montant est fixé dans une limite de 1 500 € (3 000 € en cas de récidive).

• Piscines privées

Voici les grandes règles à connaître pour vider une piscine privée en France (les mairies peuvent avoir des règles locales complémentaires, donc un appel à la vôtre reste recommandé).

Ce qui est interdit

L'article R1331-2 du Code de la santé publique interdit d'introduire les eaux de vidange des bassins de natation dans les systèmes de collecte des eaux usées — c'est-à-dire qu'il est en principe interdit de vider sa piscine dans les canalisations de la maison (le tout-à-l'égout), car le service de traitement des eaux usées n'est pas forcément capable d'absorber ce surplus, sans compter les risques de pollution liés aux produits chimiques.

En pratique, avant de vider

Contactez votre mairie ou votre communauté de communes pour connaître les règles locales exactes (point de rejet autorisé, débit max, formulaire éventuel).

Vérifiez l'arrêté sécheresse en vigueur dans votre département (souvent visible sur le site de la préfecture ou vigieau.gouv.fr).

Arrêtez le traitement au chlore 10 à 15 jours avant.

Videz progressivement, de préférence vers les eaux pluviales ou par infiltration sur votre terrain.

Festival de lecture
LES MOTS EN L'AIRE

DU 25 SEPTEMBRE AU 30 OCTOBRE 2026

Ensemble



PROGRAMME !



ANIMATIONS, CONFÉRENCES, SPECTACLES...

Le festival s'invite dans toutes les bibliothèques de l'Aire Cantilienne !



20 ans déjà !

Vingt ans de rencontres, de lectures partagées et d'initiatives culturelles ont accompagné l'évolution de notre territoire et contribué à faire grandir, année après année, le festival de lecture Les Mots en l'Aire. Né de quelques journées autour de « Lire en fête », ce rendez-vous s'est progressivement affirmé pour devenir un temps fort de la vie culturelle de l'Aire Cantilienne. Il témoigne de l'engagement constant de nos bibliothèques, de nos communes, des professionnels, des bénévoles et de la fidélité d'un public toujours au rendez-vous. Depuis deux décennies, le festival invite petits et grands à découvrir de nouveaux horizons. Des premiers Mots en l'Aire aux Voyages, de l'Asie aux Couleurs, du Rêve au Polar, des cinq sens à l'Émancipation, jusqu'à Curiosité(s), chaque édition a ouvert une fenêtre différente sur le monde, nourri les imaginaires et créé des liens durables.

Pour cette 20ème édition, le festival revient à ce qui constitue son essence même : ENSEMBLE. Un mot simple, mais essentiel. Il dit la force d'un territoire composé de communes, de bibliothèques, d'associations, d'artistes, d'auteurs, de bénévoles et d'habitants qui, chacun à sa place, font vivre une même ambition : rendre la culture accessible, proche et partagée. Ensemble, nous préservons ces lieux précieux que sont les bibliothèques. Ensemble, nous valorisons le goût de lire, d'apprendre, d'écouter et de transmettre.

Ensemble, nous faisons de la culture un lien entre les générations, les villages, les idées et les parcours de vie. Mais ce festival, c'est aussi et surtout vous : lecteurs, enfants, familles, curieux, passionnés ou visiteurs d'un jour. Par votre présence, vous donnez tout son sens à cette aventure collective et faites de nos bibliothèques des espaces de dialogue, d'imaginaire et de rencontre. Dans un monde où l'on peut parfois se sentir isolé, Les Mots en l'Aire nous rappellent combien la culture rassemble, avec exigence, enthousiasme et une profonde confiance dans notre territoire.

Merci à tous ceux qui écrivent cette belle histoire depuis vingt ans. Je vous souhaite un très beau festival, placé sous le signe du partage, de la découverte et du plaisir d'être, tout simplement, ensemble.

Nathanaël ROSENFELD

Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

- **Service des Urgences (Hôpital de Senlis)** (Communiqué du CDDHS)

Le Comité de Défense et de Développement de l'Hôpital de Senlis (CDDHS) invite tous les usagers et leurs élus à se mobiliser et à participer nombreux à cette action.



Le Comité de Défense et de Développement
de l'Hôpital de SENLIS (C.D.D.H.S)

MANIFESTATION

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

À 10H00

POUR LA RÉOUVERTURE **DES URGENCES**

Devant l'Hôpital de SENLIS

**Venez nombreux défendre une offre
de soins pour votre territoire**

CDDHS 4 rue de brichebay 60300 SENLIS . mail : cddh.senlis@gmail.com

-----Ne pas jeter sur la voie publique-----

Horaires d'Ouverture de la Mairie au Public :

Lundi : 09h30 - 11h30 ♦ Mardi & Jeudi : 15h30 - 17h30 ♦ Vendredi : 14h00 - 17h00 ♦ Samedi : 09h30 – 11h30
(les 1^{er} et 3^{ème} du mois)

☎ 03 44 25 35 14 ♦ Courriel : accueil@mairieapremont.fr ♦ Site internet : mairie-apremont60.fr

Monsieur le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous

Apremont Membre de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)